

Procès-verbal de la soixante-quinzième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration, tenue le mardi 17 juin 2025 à 13 h 30, à la salle polyvalente #1 du Sportplex de Châteauguay.

PRÉSENCES :

- ✍ Alain Dubuc.....Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ✍ Francis Laberge.....Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ✍ Écric Corbeil,Châteauguay, administrateur siège n° 1
- ✍ Marie-Louise Kerneïs..... Châteauguay, administrateur, siège n° 2

AUTRES PRÉSENCES :

- Joëlle Éthier.....Directrice générale, Régie
- Émie Guindon.....Directrice générale adjointe, Régie
- Thérèse Gaumont.....Adjointe administrative, Régie
- Patricia Robitaille.....Direction Culture et des Loisirs, Châteauguay,
- Frédéric Perreault.....Attaché politique du conseil municipal Châteauguay

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2025-547

- ✍ Adoption des procès-verbaux des 73^e et 74^e assemblées ;
- ✍ Contribution financière approuvée par emplois d'été Canada 2025 ;
- ✍ Liste des dépenses passées au compte — du mois d'avril 2025 ;
- ✍ Rapport des dépenses par postes budgétaires en date du 1^{er} mai 2025 ;
- ✍ Rapport des dépenses du CAI en date du 1^{er} mai 2025 ;
- ✍ Assurances générales — contrats 2025-2026 ;
- ✍ Refinancement des obligations liées à la phase I ;
- ✍ Octroi de contrat relatif au réaménagement du terrain synthétique ;
- ✍ Adoption de la grille tarifaire et de la programmation du CAI 2025-2026 ;

- ↳ Prochaine assemblée ;
- ↳ Varia ;
- ↳ Période de questions ;
- ↳ Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- **73^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET 74^e ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

2025-548

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la soixante-treizième, assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 15 avril 2025, ainsi que d'adopter le procès-verbal de la soixante-quatorzième assemblée du conseil d'administration, assemblée extraordinaire, tenue le vendredi 25 avril 2025.

ADOPTÉ

4. CONTRIBUTION FINANCIÈRE APPROUVÉE PAR EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2025

2025-549

ATTENDU QUE, la Régie a déposé une demande d'aide financière au programme d'aide EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA pour soutenir les coûts d'opération et l'embauche des nouveaux employés du Complexe aquatique extérieur, pour la saison estivale 2025 ;

ATTENDU QUE, la Régie a obtenu une réponse favorable, d'un soutien financier, au montant de 4 186,00 \$ (2 206,40 \$ en 2024) ;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs, et résolu à l'unanimité, de permettre à la Régie de remplir les documents nécessaires pour assurer le suivi dans le dossier EEC 2025.

ADOPTÉ

5. LISTE DES DÉPENSES PASSÉES AU COMPTE — DU MOIS D'AVRIL 2025

La directrice générale dépose les listes des dépenses du mois d'avril 2025.

DÉPÔT SEULEMENT

6. RAPPORT DES DÉPENSES PAR POSTES BUDGÉTAIRES EN DATE DU 1^{er} MAI 2025

La directrice générale dépose le rapport budgétaire 2025 de janvier au 30 avril 2025.

DÉPÔT SEULEMENT

7. RAPPORT DES DÉPENSES DU CAI EN DATE DU 1^{er} MAI 2025

DÉPÔT SEULEMENT

8. ASSURANCES GÉNÉRALES — CONTRAT 2025-2026

2025-550

ATTENDU QUE, la régie a intégré l'UMQ pour l'année 2025 – 2026 en ce qui a trait à ses assurances ;

ATTENDU QUE, les couvertures visées sont : assurance des biens, assurance bris des équipements, assurance contre les délits, assurance responsabilité civile primaire, assurance responsabilité civile complémentaire et excédentaire, assurance responsabilité municipale et assurance frais de justice ;

ATTENDU QUE, l'offre déposée par le courtier BFL respecte les critères exposés au processus d'appel d'offres effectué pour les assurances de dommages de la Régie pour la période 2025-2026 ;

ATTENDU QU', il est trop tôt pour obtenir une couverture pour le complexe aquatique intérieur et que certaines informations sont manquantes à l'heure actuelle ;

ATTENDU QUE, cette offre de service correspond aux estimations budgétaires 2025 ;

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneïs, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'assurances générales, tel que déposé, au montant de 129 981,52 \$, taxes incluses (Facture 856978). La date d'entrée en vigueur des couvertures est établie au 1^{er} juin 2025 et le contrat est d'une durée d'un an.

ADOPTÉ

9. REFINANCEMENT DES OBLIGATIONS LIÉES À LA PHASE 1

La directrice générale dépose les deux lettres du ministre concernant le refinancement des obligations liées à la construction du Sportplex et du CAE.

Décision no : MFQ-20250225-R5229-5

Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des obligations de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay, au montant de 8 456 000 \$, soit adjugé à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

288 000 \$ 3,050 00 % 2026

300 000 \$ 3,050 00 % 2027

311 000 \$ 3,100 00 % 2028

323 000 \$ 3,200 00 % 2029

7 234 000 \$ 3,300 00 % 2030

Prix : 98,286 00 Coût réel : 3,692 06 %

Décision no : MFQ-20250506-R5229-6

Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des obligations de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay, au montant de 5 696 000 \$, soit adjugée à RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

192 000 \$ 3,000 00 % 2026

200 000 \$ 3,100 00 % 2027

208 000 \$ 3,200 00 % 2028

216 000 \$ 3,300 00 % 2029

4 880 000 \$ 3,500 00 % 2030

Prix : 98,740 00 Coût réel : 3,774 90

DÉPÔT SEULEMENT

10. OCTROI DU CONTRAT RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE

2025-551

ATTENDU QUE, la compilation des soumissions reçues le 13 juin 2025 à la suite de l'appel d'offres public numéro RSLBC-2025-003 effectué par la Régie Beau-Château, concernant le réaménagement du terrain synthétique au Sportplex ;

ATTENDU QUE, les soumissions suivantes, ont été déposées dans les délais prescrits aux documents d'appel d'offres, à savoir ;

Soumissionnaires

Montant de la soumission avant taxes

Montant des travaux

	Terrain synthétique, cage de frappeur, terrain de Basket-ball et entretien	
Entrepreneurs généraux Lambda inc.		1 267 152,00 \$ av. tx.
Excavation Civilpro inc.		1 517 500,00 \$ av. tx.

ATTENDU QUE, les conclusions et recommandations formulées au rapport d'analyse des soumissions reçues, déposées le 16 juin 2025 par la firme mandatée au dossier, soit le bureau MDTP, Atelier d'architecture, et qui valide la conformité technique de la plus basse soumission retenue ;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, que le conseil d'administration permette à la directrice générale d'activer le processus de réalisation du projet de réaménagement du terrain synthétique et ce tel qu'énuméré ci-bas :

- ↪ Convient de retenir l'Entrepreneurs généraux Lambda inc. au coût de 1 267 152,00 \$ av. tx. ;
- ↪ Convient d'utiliser les excédents disponibles et à venir pour payer les travaux ;
- ↪ Convient de permettre à la directrice générale de gérer les dépenses de 1 267 152,00 \$ av. tx. et de prendre les décisions qui s'imposent lors du processus de construction afin de pouvoir répondre rapidement aux urgences et imprévus.
- ↪ Convient d'informer le soumissionnaire désigné, Entrepreneurs généraux Lambda inc., que sa soumission, au montant total de 1 267 152,00 \$ av. tx., constitue la plus basse soumission conforme reçue et que, par conséquent, le contrat lui est octroyé.

11. ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE ET DE LA PROGRAMMATION DU CAI 205-2026

2025-551

ATTENDU QUE, la directrice générale a déposé la grille tarifaire de la programmation du CAI à venir lors de la dernière séance de travail ;

ATTENDU QUE, à la suite des commentaires reçus, les changements ont été appliqués ;

ATTENDU QUE, la directrice générale, désire activer sur le site web de la Régie, l'offre de services à venir avec la tarification s'y rattachant prochainement ;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, que le conseil approuve la nouvelle tarification pour 2025-2026 en ce qui a trait le CAI et ce tel que déposé.

ADOPTÉ

12. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra, le mardi 19 août 2025, à 13 h 30 à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

13 VARIA

Aucun varia

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15 LEVÉE DE LA RENCONTRE

2025-553

Il est proposé par monsieur Francis Laberge appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu à l'unanimité, de clore l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 13 h 33.

ADOPTÉ



Monsieur Éric Allard
Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,
Directrice générale, secrétaire-
trésorière